

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 23 novembre 2023 à 20 h 30

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 15/11/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BALADRE</i>
Présents : 9	
Votants: 11	Présents : Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES, Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE, Isabelle TOULZAC
Pour: 11	
Contre: 0	Représentés: Annie CAVIER par Martine PERIE, Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE
Abstentions: 0	Excusés: Absents:
	Secrétaire de séance: Maxime DELCAYRE

Objet: DELIBERATIONS LOYERS APT MAIRIE - DE_047_2023

Objet : Augmentation du loyer de l'appartement de la mairie.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de réviser le loyer de l'appartement de la mairie occupé par Mme COUFFIGNALS Françoise au 01 Janvier 2024 sur la base de l'Indice de Référence des Loyers (l'indice du 1^{er} trimestre 2022 s'élève à 138,61). Le taux d'augmentation est de 3,50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer de l'appartement de la mairie à compter du 1er Janvier 2024 sur la base de l'I.R.L.

Les loyers seront appelés dès lors que les travaux de rénovation seront terminés et que le locataire puisse y loger.

Le loyer est de 353.54 €, il s'élèvera à 365,89 € / mois à compter du 01 Janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé les membres présents.

Le Maire

